

Ivry-sur-Seine, 18 juillet 2016

## L'Autorité de la Concurrence décide d'autoriser l'acquisition de Darty par la Fnac

L'Autorité de la Concurrence (« l'Autorité ») a annoncé ce jour qu'elle a décidé d'autoriser le rachat de Darty plc (« Darty ») par Groupe Fnac (« la Fnac »).

Cette annonce est le résultat d'un dialogue constructif de plusieurs mois entre l'Autorité et la Fnac au terme desquels l'Autorité a reconnu que les magasins physiques et les ventes en ligne appartenaient à un seul et même marché, et a pris en ce sens une décision pionnière en Europe.

L'Autorité demande à la Fnac la cession de 5 points de vente existants et d'un point de vente à ouvrir sur l'ensemble des réseaux combinés de la Fnac et Darty en France, soit plus de 400 magasins.

L'autorisation de l'Autorité constitue une des dernières étapes indispensables au rapprochement entre Fnac et Darty.

Ce communiqué de presse sera rendu disponible sur le site de la Fnac, [www.groupe-fnac.com](http://www.groupe-fnac.com), conformément à la règle 26.1 (b) du *City Code on Takeovers and Mergers*.

**A propos du Groupe Fnac - [www.groupe-fnac.com](http://www.groupe-fnac.com)** : Le Groupe FNAC est une entreprise de distribution de biens culturels, de loisirs et de produits techniques. Leader en France et acteur majeur dans les pays où il est présent (Espagne, Portugal, Brésil, Belgique, Suisse, Maroc, Qatar, Côte d'Ivoire), Groupe Fnac dispose à fin 2015 d'un réseau multiformat de 199 magasins (dont 124 magasins en France), des sites marchands avec notamment Fnac.com, positionné 3ème site de e-commerce en termes d'audience en France (près de 9 millions de visiteurs uniques/mois). Acteur omni-canal de référence, le Groupe Fnac a réalisé en 2015 un chiffre d'affaires consolidé de 3,876 milliards euros et emploie 14 000 collaborateurs.

Le numéro ISIN des actions ordinaires Fnac est : FR0011476928.

### CONTACTS

ANALYSTES /INVESTISSEURS

Nadine Coulm

[nadine.coulm@fnac.com](mailto:nadine.coulm@fnac.com)

+33 (0)1 55 21 18 63

PRESSE

Laurent Glepin

[laurent.glepin@fnac.com](mailto:laurent.glepin@fnac.com)

+33 (0)1 55 21 53 07

## Annexe – Points de vente à céder

Darty Belleville
Darty Italie 2
FNAC Beaugrenelle
Darty Saint-Ouen
Darty Velizy
Darty Wagram ( <i>Point de vente à ouvrir</i> )

## **Informations additionnelles**

Ce communiqué n'a pas pour objet, et ne constitue pas, même en partie, une offre de vendre ou de souscrire ou une invitation d'acheter ou de souscrire à tout titre ou une sollicitation de vote ou d'approbation dans toute juridiction conformément au rapprochement entre la Fnac et Darty ou autrement, et il n'y aura aucune vente, émission ou cession d'actions de Fnac ou Darty conformément à au rapprochement entre la Fnac et Darty dans toute juridiction où cela constituerait une violation des lois applicables.

## **Juridictions Restreintes**

La publication ou la diffusion de ce communiqué dans des juridictions hors le Royaume Uni ou la France peut être restreinte par la loi et en conséquence les personnes soumises à toute juridiction hors le Royaume Uni ou la France doivent se renseigner sur, et respecter toute exigence applicable. L'information divulguée pourrait être différente de celle qui aurait été divulguée si l'information avait été préparée conformément aux lois des juridictions en dehors du Royaume Uni ou de la France.

## **Informations importantes sur les conseils financiers**

N M Rothschild & Sons Limited, qui est autorisé par la « Prudential Regulation Authority » et régulé par la « Financial Conduct Authority » et la « Prudential Regulation Authority » au Royaume-Uni, agit uniquement pour le compte de Fnac dans le cadre des sujets mentionnés dans le présent communiqué et n'acceptera aucune responsabilité vis-à-vis de quiconque à l'exception de Fnac, que ce soit au titre des protections fournies à ses clients ou des conseils fournis dans le cadre du rapprochement envisagé ou des sujets mentionnés dans le présent communiqué.

Ondra LLP, qui est autorisé et régulé par la « Financial Conduct Authority » au Royaume-Uni, agit uniquement pour le compte de Fnac dans le cadre des sujets mentionnés dans le présent communiqué et n'acceptera aucune responsabilité vis-à-vis de quiconque à l'exception de Fnac, que ce soit au titre des protections fournies à ses clients ou des conseils fournis dans le cadre du rapprochement envisagé ou des sujets mentionnés dans le présent communiqué.

Crédit Agricole Corporate and Investment Bank, qui est autorisé par l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution en France et régulé par l'Autorité des marchés financiers, agit uniquement pour le compte de Fnac dans le cadre des sujets mentionnés dans le présent communiqué et n'acceptera aucune responsabilité vis-à-vis de quiconque à l'exception de Fnac, que ce soit au titre des protections fournies à ses clients ou des conseils fournis dans le cadre du rapprochement envisagé ou des sujets mentionnés dans le présent communiqué.